



## COMPTE-RENDU SEANCE DU 30 JUIN 2022

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 30 juin 2022.

Décide :

### A L'UNANIMITE

#### Approbation du procès-verbal du 25 mai 2022

##### 5 000 Terrains de sport – Paris 2024

- De développer le secteur entre le COSEC et le Centre Social par la création d'une aire de basket 3 x 3, la création de design sportif, la rénovation de l'aire de jeux dédiée au football par la pose d'une pelouse synthétique et la reconception du Skate Park.
- De solliciter l'Etat et les Fédérations pour l'obtention d'une subvention afin de développer cet investissement.

##### Cession de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) – Autorisation de signer tous les documents relatifs à la cession

- D'approuver le principe de cession des CEE déposés par la Commune de Guénange ;
- D'Approuver la signature de l'acte de cession ;
- D'Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment la cession des CEE.

##### Semaine Développement Durable – Sollicitation Conseil Départemental de la Moselle

De solliciter une aide départementale pour l'année 2022, d'un montant de 800€ pour la réalisation du projet (1 260€ dépense globale).

Cet évènement sera l'occasion d'aborder et de sensibiliser le public guénangeois sur les différents thèmes du développement durable.

C'est une semaine tous public avec :

- Des ateliers pédagogiques pour les élèves des écoles de la commune :
  - Mise en place de potager
  - Cercle vertueux au jardin
  - « Graine que deviendras-tu ? »
  - Compost/ gaspillage alimentaire
  - Bombe à graine
  - Lactofermentation
- Du théâtre et des expositions répartis sur différents sites de la commune.

### **Rétrocession des espaces communs, équipements et voiries du lotissement Cœur de Ville - Tranche 1**

De procéder à la rétrocession de tous les espaces communs, équipements et voiries du lotissement « cœur de ville » tranche 1 et d'incorporer l'ensemble des parcelles ci-après dans le domaine public communal.

Section	Parcelles	Contenance
18	467	1ha22a90ca
18	425	52ca
18	423	31ca
18	450	2a92ca
<b>SUPERFICIE TOTALE</b>		<b>1ha26a65ca</b>

De faire appel aux services de Maître Benoît HARTENSTEIN Notaire à Metzervisse pour inscrire au Livre Foncier au nom de la commune de Guénange l'ensemble des parcelles précitées et, concernant la parcelle 450 section 18, inscrire une clause de restriction au droit de disposer en garantie d'un engagement de non construction.

### **Rétrocession des espaces communs, équipements et voiries du lotissement Cœur de Ville - Tranche 2**

De procéder à la rétrocession de tous les espaces communs, équipements et voiries du lotissement « cœur de ville » tranche 2 et d'incorporer l'ensemble des parcelles ci-après dans le domaine public communal.

Section	Parcelle	Contenance
18	485	5ca
18	482	4ca
18	486	9ca
18	489	40ca
18	490	12ca
18	500	1ca
18	528	33a42ca
18	506	2a65ca
<b>SUPERFICIE TOTALE</b>		<b>36a78ca</b>

De faire appel aux services de Maître Benoît HARTENSTEIN, Notaire à Metzervisse pour inscrire au livre foncier au nom de la commune de Guénange l'ensemble des parcelles précitées.

### **Remise en état du domaine public - Participation des usagers**

- De prendre en charge une dépense de 5 219,88 € pour la remise en état du domaine public, rue de Metz à Guénange,
- D'émettre les titres de recettes correspondants auprès de Ahmet et Abdullah YAPICI, demeurant rue de Metz à Guénange, pour un remboursement à 100 % (50 % chacun),
- De réaliser les travaux.

### **Désignation du coordinateur communal du recensement de la population 2023**

De désigner SACKSTEDER Ophélie en tant que coordonnateur communal de recensement. Ce coordonnateur communal aura pour mission de mener l'enquête de recensement pour l'année 2023 du 19 janvier au 18 février.

**Fixation du plafond de la prise en charge des frais liés à la mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF)**

- De limiter la prise en charge des frais pédagogiques, se rattachant à la formation suivie au titre du CPF, à une enveloppe globale pour la collectivité de 4000€ par an lorsque l'autorité territoriale accepte l'utilisation du compte,
- De ne pas prendre en charge les frais de déplacement.

**Contrat d'apprentissage**

- De conclure pour la rentrée scolaire 2022-2023 le(s) contrat(s) d'apprentissage suivant(s) :

Service(s)	Nombre de poste(s)	Diplôme(s) préparé(s)	Durée(s) de formation
Espaces verts	1	CAP agricole Jardinier Paysagiste	2 ans

- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

**Modification tableau des effectifs - Suppression d'emplois**

De supprimer les emplois :

- De rédacteur à temps non complet à hauteur de 30h hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022.
- D'adjoint technique à temps non complet à 17h30 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.
- De rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.
- D'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> novembre 2022
- D'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

**Garantie d'emprunt - Cession VIVEST à ONV (Opération National des ventes d'Action Logement) - Fraction des prêts conservée par le cédant**

De maintenir la garantie de la fraction des prêts au profit de Vivest pour les logements acquis dans le cadre de la vente de 28 logements sur un programme de 36 (à l'origine) de la société Vivest (anciennement Logiest) à l'ONV.

**Garantie d'emprunt - Cession VIVEST à ONV (Opération National des ventes d'Action Logement) - Fraction des prêts repris par l'acquéreur**

D'accorder l'octroi de garantie de la fraction des prêts à l'ONV pour les logements acquis.

## A 24 VOIX POUR ET 5 VOIX CONTRE

### Région Grand Est – Requalification de la place de l’Hôtel de Ville et rénovation de l’Hôtel de Ville

- A solliciter le programme régional « Politique de la Ville – Soutien aux investissements au titre du renouvellement urbain » suivant le plan de financement ci-dessous :

DÉPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT	%
Bâtiment Hôtel de Ville avec détails (à part)	510 000	Ville de Guénange	66 019	4,45
Maîtrise d’œuvre Hôtel de Ville attribué	39 560	DETR 2022 (sur Hôtel de Ville – bâtiment)	180 000	12,11
Honoraires annexes	25 000	DSIL 2023 (sur place)	180 000	12,11
Travaux place de l’Hôtel de Ville	842 773	Ambition Moselle 2020/2025	350 000	23,55
Maîtrise d’œuvre, place de l’Hôtel de Ville	58 994	Région Grand Est sur place uniquement	210 000	14,13
Etudes complémentaires	9 692	CCAM Fonds de concours T1	180 000	12,11
		CCAM Fonds de Concours T2	20 000	1,35
		Emprunt public ville	300 000	20,19
<b>TOTAL</b>	<b>1 486 019</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 486 019</b>	<b>100</b>

Le Maire,  
Pierre TACCONI

